



CULTURE, SPORT ET LOISIRS

ARCHIVE

Les cours reprennent à l'École de musique intercommunale

L'établissement communautaire d'enseignement artistique et de développement culturel à Saint-Romain-de-Colbosc a rouvert ses portes à certains élèves pour des cours individuels. En attendant la rentrée !

PUBLIÉ LE
25 JUIN 2020

L'article que vous consultez est archivé, il aborde un sujet qui n'est plus d'actualité.

Des cours individuels reprennent

Suite à la parution du décret du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19, **l'École de musique reste fermée, avec une exception pour certains cours individuels**. Depuis le 8 juin, si

les familles le souhaitent, les élèves peuvent poursuivre l'apprentissage de leur instrument à l'école. L'ensemble des mesures barrières est appliqué, y compris le port du masque, ce qui exclut pour le moment la reprise des cours d'instruments à vent. Pour les élèves qui utilisent leur souffle, et pour ceux qui préfèrent rester chez eux, **l'enseignement à distance se poursuit.**

Les inscriptions sont ouvertes pour la rentrée

La rentrée est prévue le lundi 7 septembre. En raison du contexte sanitaire, **les inscriptions pour l'année 2020-2021 se font sur rendez-vous**, à prendre auprès du secrétariat les jours suivants :

- Du lundi 22 juin au mercredi 1er juillet
- Le mercredi 26 août
- Du lundi 31 août au mercredi 2 septembre

Le secrétariat est joignable au **02 35 20 04 93**, du lundi au mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, et du mardi au jeudi de 15 h 30 à 19 h. Toute démarche est considérée comme une pré-inscription (sans engagement financier) jusqu'à la fin du mois de septembre. D'ici là, le projet pédagogique sera élaboré en fonction des contraintes sanitaires. Si les modalités du projet conviennent à la famille, l'inscription pourra être confirmée.

Tout pour la musique

Depuis 40 ans, l'École de musique de Saint-Romain-de-Colbosc concilie héritage culturel et innovation pédagogique. Elle propose aux enfants dès l'âge de 5 ans et

aux adultes, les disciplines et pratiques suivantes :

- Voix : chant
- Vents : flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone
- Cordes : violon, alto, violoncelle, contrebasse
- Musiques actuelles : guitare électrique, basse électrique, batterie
- Instruments polyphoniques : guitare, accordéon, percussions, piano
- Formation musicale (solfège)
- Éveil musical et parcours découverte des instruments à destination des plus petits

S'ajoutent **les pratiques d'ensembles**, où chacun peut venir partager sa passion de la musique.

Partagez votre passion en rejoignant les ensembles !

Les pratiques d'ensembles sont suspendues jusqu'à la fin de cette année scolaire, mais les personnes intéressées peuvent s'inscrire pour la rentrée. Ces activités sont ouvertes à tous les musiciens sans obligation de suivre les cours de formation musicale ou d'instrument (sous réserve du minimum de connaissances requises). Sont proposés : les ensembles de 1^{er} et de 2^e cycle, les chorales Show Caux Notes et Doz'ados, les ateliers de musiques actuelles et de jazz.

Nouveau : « Musiques au pluriel » conjugue les savoirs et expériences de chacun

Dernières nées des pratiques collectives, deux classes « Musiques au pluriel »

ouvrent à la rentrée. Les enfants, à travers plusieurs cours et ateliers à géométrie variable, débiteront ensemble leur apprentissage musical. Il s'agit, par une approche sensorielle et ludique, de maîtriser son instrument, sa voix, son corps, et d'assimiler les notions musicales.

L'École propose aussi de la danse !

L'École de musique intercommunale propose des cours de danse contemporaine ouverts à tous à partir de 6 ans. Les cours ont lieu le mercredi et s'organisent en deux tranches d'âge : 6-8 ans et 14 ans et plus. Aucun prérequis n'est nécessaire. Seule compte l'envie d'expérimenter cette discipline qui permet d'explorer le mouvement sous toutes ses facettes !